



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cours d'eau, étangs et lacs

Question écrite n° 2201

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur l'importance des rejets de chlorures de calcium effectués par les soudières de Meurthe-et-Moselle. Il souhaiterait qu'elle lui indique pour chaque année, de 1980 à 1996 inclus, quels ont été les rejets de ces soudières exprimés en kilogrammes/seconde d'ions chlorés.

Texte de la réponse

Dans le tableau ci-dessous sont présentés pour les années 1980 à 1996, les rejets annuels en chlorures des deux soudières en activité dans le département de la Meurthe-et-Moselle. Ces résultats permettent de constater la conformité aux exigences des arrêtés préfectoraux du 27 novembre 1995, qui limitent ces flux sur une période de 10 ans réactualisée chaque année (moyenne glissante) à 14,15 kg/s pour la première et à 16,85 kg/s pour la seconde. (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Jean Louis Masson](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2201

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 août 1997, page 2616

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3548